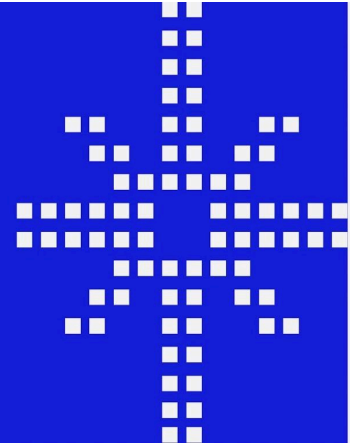


European Legal
Sovereignty Day
24.06.2026 Brussels



European Legal Sovereignty Day

24 juin 2026 - Bruxelles

Le **European Legal Sovereignty Day** est une conférence européenne d'une journée consacrée à une question centrale : **comment garantir que le droit européen reste souverain, effectif et légitime à l'ère de l'intelligence artificielle ?**

Alors que l'IA transforme déjà les pratiques juridiques, l'accès au droit, la production de services juridiques et l'organisation de la justice, cette journée propose de dépasser le seul débat technologique. Elle interrogera les conditions politiques, juridiques, économiques, techniques et déontologiques d'une souveraineté juridique européenne concrète.

Coorganisée par le **Conseil national des barreaux**, avec l'appui de la **DBF**, du **Barreau de Bruxelles francophone** et du **Legal Data Space**, la journée réunira des professionnels du droit, des institutions européennes, des magistrats, des chercheurs, des représentants des barreaux et des acteurs de la régulation.

L'objectif est de construire une réflexion commune autour de quatre questions structurantes :

- comment préserver la tradition juridique continentale ;
- comment rendre le droit européen visible et exploitable dans l'environnement numérique ;
- quelles garanties humaines, juridiques et déontologiques imposer à l'IA juridique ; et
- quelle infrastructure européenne bâtir pour passer de la réflexion au déploiement.

Programme de la journée

Horaire	Séquence
---------	----------

09h30 – 10h00	Ouverture institutionnelle
10h00 – 11h00	Bloc 1 - Pourquoi préserver le droit continental à l'ère de l'IA ?
11h00 – 11h15	Pause-café
11h15 – 12h15	Bloc 2 - Comment rendre le droit continental opérable dans l'espace numérique ?
12h15 – 14h00	Déjeuner
14h00 – 14h15	Introduction de l'après-midi par le juge Nicolas Guillou
14h15 – 15h30	Bloc 3 - Quel cadre juridique, éthique et déontologique pour l'IA juridique ?
15h30 — 15h45	Plaidoirie pour la garantie humaine dans l'IA juridique par Julie Couturier
15h45 – 16h15	Pause
16h15 – 17h15	Bloc 4 - Quelle architecture européenne pour une souveraineté juridique concrète ?
17h15 – 17h30	Conclusion
À partir de 17h30	Cocktail et échanges informels

Ouverture institutionnelle

09h30 – 10h00

La journée s'ouvrira par une séquence institutionnelle consacrée aux enjeux démocratiques, professionnels et européens de la souveraineté juridique à l'ère de l'IA.

Avec les interventions de :

- **Marie Dupont**, Bâtonnière de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles ;
- **Julie Couturier**, Présidente du Conseil national des barreaux ;
- **Chloé Ridel**, députée européenne, par message vidéo.

Bloc 1: Pourquoi préserver le droit continental à l'ère de l'IA ?

10h00 – 11h00

Ce premier bloc posera les fondements de la journée. L'intelligence artificielle ne transforme pas seulement les outils des juristes : elle influence aussi la manière dont le droit est recherché, interprété, hiérarchisé et rendu accessible.

Le droit continental sera abordé comme une tradition juridique vivante, fondée sur la codification, la hiérarchie des normes, le raisonnement juridique, la protection des droits fondamentaux et le rôle spécifique du juriste. À l'ère de l'IA, cette tradition peut être fragilisée par la standardisation des raisonnements, la domination de modèles juridiques extérieurs et la concentration de la valeur autour d'acteurs technologiques privés.

Ce bloc interrogera donc ce que l'Europe doit préserver : une méthode de raisonnement, une conception du droit, une culture juridique et les conditions économiques d'un marché juridique européen souverain.

Interventions prévues :

- **Philippe Dupichot**, président de l'Association Henri Capitant, Avocat au Barreau de Paris, Professeur à l'Ecole de Droit de la Sorbonne (Université Paris I), Agrégé des Facultés de Droit, sur « L'intelligence artificielle à l'épreuve de la culture juridique européenne : quelle place pour le droit continental ? ».
- **Aurore Hyde**, professeure de droit privé et de sciences criminelles à l'Université de Reims et membre experte de la Fondation pour le droit continental, sur le sujet de "penser en droit et penser le droit" à la mode continentale (considérations épistémologique et anthropologique).
- **Giovanni De Gregorio**, titulaire de la chaire PLMJ Law & Technology à la Católica Global School of Law, sur « From regulation to enforcement: making European legal sovereignty effective in the age of AI ».. (Vidéo)
- **Bruno Deffains**, professeur d'économie du droit à l'Université Paris Panthéon-Assas, et **Pierre Berlioz**, professeur de droit privé à l'Université Paris Cité, sur le thème de « Qui capte la valeur du droit à l'ère de l'IA ? Structurer un marché juridique européen souverain »

Modération assurée par **Martin Bussy**, coordinateur du Legal Data Space, docteur en sciences économiques (spécialité : économie de l'innovation et du marché du droit).

Bloc 2 : Comment rendre le droit continental opérable dans l'espace numérique ?

11h15 – 12h15

Le deuxième bloc portera sur les conditions concrètes d'existence du droit dans l'environnement numérique. Publier le droit ne suffit plus : pour être effectivement pris en compte par les systèmes numériques et les outils d'IA, le droit doit être accessible, structuré, documenté, interopérable et compréhensible par les machines sans perdre sa signification juridique.

Cette séquence abordera le passage d'un droit simplement numérisé à un droit réellement exploitable dans l'espace numérique. Elle traitera notamment des standards juridiques, des métadonnées, des bases de connaissances, des graphes, des services publics de la donnée juridique et des nouvelles formes de gouvernance des usages.

Interventions prévues :

- **Edyta Posel-Częścik**, cheffe de l'unité EUR-Lex et information juridique à l'Office des publications de l'Union européenne, sur « how EU law is made accessible, structured, identified, multilingual, interoperable and reusable through EUR-Lex, ELI, APIs, metadata and standards »
- **Monica Palmirani**, professeure de legal informatics et de droit des technologies à l'Université de Bologne, sur « Legal Standards for Preserving Legal Knowledge in the AI Era ».
- **Ioana Mazilescu**, Cheffe adjointe d'unité à la Direction générale de la Justice et des Consommateurs (DG JUST) de la Commission européenne, sur on « initiatives at EU level to promote digitalisation in the justice sector, sharing contract terms and judicial data, supporting new tools such as AI for justice and automated contracting. »
- **Primavera De Filippi**, directrice de recherche au CNRS et Faculty Associate au Berkman Klein Center for Internet & Society de Harvard University, sur les licences dynamiques, la traçabilité des usages et la gouvernance numérique des droits comme leviers d'un droit actionnable.

Modération assurée par **Emilie Viard**, partenaire du Legal Data Space au Luxembourg, spécialiste des ontologies juridiques et de la représentation des connaissances juridiques.

Introduction de l'après-midi

14h00 – 14h15

L'après-midi sera introduit par **Nicolas Guillou**, juge à la Cour pénale internationale.

Bloc 3 : Quel cadre juridique, éthique et déontologique pour l'IA juridique ?

14h15 – 15h45

Le troisième bloc répondra aux préoccupations centrales des professions du droit et des institutions judiciaires. L'IA juridique ne peut être envisagée uniquement comme un instrument d'efficacité. Son usage soulève des questions de responsabilité, de secret professionnel, de contrôle humain, d'indépendance, de qualité du raisonnement juridique et de respect des droits fondamentaux.

Cette séquence examinera les conditions de légitimité de l'IA dans les pratiques juridiques : qui contrôle l'outil, selon quelles compétences, avec quelle traçabilité, quelle responsabilité et quelles garanties déontologiques. Elle mettra en discussion l'idée d'une garantie humaine effective, adaptée aux usages professionnels du droit et de la justice.

- Modération assurée par **Raphaël Dana**, expert IT auprès du CCBE, membre du Conseil de l'Ordre du barreau de Paris et avocat spécialisé en nouvelles technologies, données personnelles et cybersécurité.

Interventions prévues :

- **François Girault**, président de la Commission Prospective et Innovation du Conseil national des barreaux (CNB), sur le thème de « Offres hybrides IA + avocat : vers un nouveau périmètre du conseil juridique ? »
- **Haffide Boulakras**, directeur adjoint de l'École nationale de la magistrature (ENM) et président du groupe de travail sur la digitalisation de l'European Judicial Training Network (EJTN), Sur le thème de « Juger à l'ère de l'IA : quelle place pour l'humain dans la décision ? ».
- **Elena Yurkina**, Head of Unit, Human Rights and Justice Cooperation at the Council of Europe, on "European Standards for Trustworthy Legal AI: Human Oversight and Fundamental Rights".
- **Fatoumata Brouard**, Avocate au Barreau de Paris, Dpo et Legalops (l'atelier Légal) ; éditrice d'assistant IA sur le Legal Data Space/ membre du comité scientifique pour le référentiel de la garantie humaine de l'IA juridique. Sur le thème de "Comment garantir l'effectivité de la garantie humaine de l'IA juridique ? "
- **Florian Ernotte** : Avocat Belge spécialiste en droit des technologies, enseignant en droit de l'IA à HEC Liège et expert des enjeux juridiques du numérique. Sur le thème de « Human in the loop » : que fait-on, au juste, dans cette boucle ?

Puis **Julie Couturier**, Présidente du CNB, fera une plaidoirie pour la garantie humaine dans l'IA juridique, clôturant les discussions portées par le bloc 3.

Bloc 4 : Quelle architecture européenne pour une souveraineté juridique concrète ?

16h15 – 17h15

Tout au long de cette journée, nous avons examiné pourquoi la souveraineté juridique européenne doit être préservée, comment rendre le droit européen exploitable par les systèmes numériques et quelles garanties humaines doivent encadrer l'intelligence artificielle juridique. Mais une souveraineté ne se décrète pas : elle se construit de façon rigoureuse.

Ce dernier bloc est consacré aux conditions concrètes d'émergence d'une infrastructure européenne du droit à l'ère de l'IA. La question qui guidera cette séquence est la suivante : si nous voulons une IA juridique européenne, quelles sont les couches d'infrastructure qu'il faut construire ? Ce bloc explorera les briques essentielles d'un écosystème européen de confiance : données juridiques ouvertes et réutilisables, services juridiques de confiance, infrastructures numériques communes et cadres européens de gouvernance.

Interventions prévues :

- **Zacharie Laïk**, fondateur de Legal Hunter et partenaire du Legal Data Space, Une intervention sur le thème « Open legal data in Europe: où en sommes-nous? Comment réutiliser les données juridiques dans l'IA? »
- **Wahid Rofagha**, National Communities Manager chez Gaia-X et expert des écosystèmes numériques européens, sur le thème de : « Machine-Readable Contracts ».
- **Olivier Dion**, chercheur associé à Digital New Deal et ingénieur spécialisé dans les nouvelles technologies, sur le thème de “Construire l'infrastructure de la confiance : espaces de données, IA et Programme européen d'intérêt commun pour l'intelligence artificielle (PIEEC)”
- **Alain Pilette**, Directeur adjoint pour la Justice au Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, sur le partage des données judiciaires, la coopération e-Justice et les fondements juridiques et techniques d'un futur European Legal Data Space.

Modération assurée par **Thomas Saint-Aubin**, coordinateur du Legal Data Space, expert en droit du numérique, gouvernance des données juridiques et souveraineté numérique.

Conclusion : 17h15 – 17h30

La conclusion reviendra sur le fil conducteur de la journée : l'Europe ne peut accepter une IA juridique sans responsabilité identifiable, sans cadre déontologique et sans garantie humaine effective.

Cette séquence permettra de formuler les prochaines étapes d'un travail européen commun autour de la souveraineté juridique, de la protection des professions du droit, de l'effectivité des droits fondamentaux et de la construction d'infrastructures numériques de confiance.

Suivi d'un Cocktail convivial